



Conférence d'examen sur la dimension humaine de l'OSCE du 21 septembre au 2 octobre 2015

Session de travail 17:

Tolérance et non-discrimination II **Droits des personnes appartenant à des minorités nationales**

La Suisse souhaite adresser trois recommandations aux Etats participants:

- Premièrement, redoubler d'efforts pour favoriser la création de conditions de vie respectueuses des droits fondamentaux des personnes appartenant à une minorité nationale.
- Deuxièmement, traduire les textes normatifs d'importance de sorte à les rendre accessibles dans leur langue aux personnes appartenant à une minorité nationale.
- Troisièmement, mettre en œuvre de manière effective le droit fondamental à l'assistance gratuite d'un interprète dans les procédures judiciaires impliquant des personnes appartenant à une minorité nationale.